



Il était une Foy

Avril 2015 N°28

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à tous,

Sainte Foy comme toutes les autres communes, collectivités et intercommunalités est frappée par les

baisses des dotations de l'état.

Nous sommes contraints de rester très attentifs à la maîtrise du budget communal. Tous les efforts réalisés en ce sens ces dernières années nous permettent de limiter l'impact de la réduction des revenus en provenance de l'état. Nous n'augmenterons pas les taxes communales cette année et nous continuerons à travailler sur toutes les pistes d'économie possibles. Vous retrouverez les détails de ces actions dans la rubrique « action municipale » de ce bulletin.

L'intercommunalité nous permettra aussi, par le biais de la mutualisation de certains services, de diminuer les dépenses dans le budget communal. Un nouvel exemple d'organisation mutualisée sera le traitement de l'instruction des dossiers d'urbanisme suite au désengagement des services de l'état.

La mutualisation n'est possible et efficace que si elle est basée sur la confiance des parties prenantes, principe essentiel du travail engagé au sein de la Communauté de Communes du Savès.

Notre rattachement au nouveau canton de Cazères nous permet de rester avec l'ensemble avec les 17 autres communes de la CCSavès. Nous pourrions donc soutenir nos projets auprès d'un seul binôme de conseillers départementaux. La politique de proximité se construit avec les personnes avec lesquelles nous travaillons très régulièrement. Nous restons à votre service pour le bien de la commune, de l'intercommunalité.

Votre Maire,
François Vives

Canton, département, élus...

Sainte-Foy a rejoint le canton de Cazères



Vous venez d'élire les conseillers départementaux qui remplacent les conseillers généraux depuis la loi de 2013. Focus :

Le canton, qu'est-ce que c'est ? A quoi ça sert ?

Les cantons, unités administratives entre communes et départements, ont été institués en même temps que ces derniers en 1790. Depuis la loi de décentralisation de 1982, le conseil départemental réglait « les affaires du département » : création et gestion des collèges, aide sociale, voirie, transports, patrimoine... Avec la réforme territoriale et le passage à 13 régions le transfert de ces compétences aux régions ou aux intercommunalités est évoqué.

Comment s'est fait le découpage ?

Le canton avait une nature essentiellement géographique. La loi de 2013 se réclame de bases essentiellement démographiques. Le nombre de cantons a été réduit de moitié.

Le canton de Cazères ?

Dans la Haute-Garonne, on est passé de 53 à 27 cantons. Le canton de Cazères qui est désormais le nôtre, comprend 91 communes aujourd'hui, contre 16 auparavant. Il est formé des communes des 5 commu-

nautés de communes de : « La Louge et du Touch », du « Savès », « Terre d'Aurignac », « 4C » et « Les portes du Comminges ».

Les conseillers départementaux : quel rôle ? Pour quel salaire ?

Ils sont élus pour 6 ans et doivent se réunir au moins une fois par trimestre. Ce ne sont pas des salariés, mais ils ont droit à des indemnités comprises entre 1 520€ brut par mois pour les départements de moins de 250 000 habitants et 2 661€ pour les départements de plus de 1,25 million d'habitants.

Nos nouveaux conseillers départementaux ont été élus le dimanche 29 Mars. Il s'agit de Christian SANS et de Sandrine DUARTE.



Dans votre journal d'avril...

Budget > Page 2

S'adapter au contexte national

Ecole et temps libre > Page 6

Du côté des enfants

Avec les beaux jours > Page 4

Profitons de l'extérieur

Associations > Page 7

Appel au bénévolat

Budget de la commune en 2015

S'adapter au contexte national !

Pour combler le déficit national, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales vont baisser de 65 Milliards d'euros, entre les années 2014 et 2020.

Evolution négative de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) de 2014 à 2017 et stagnation ensuite jusqu'en 2020 Sans prise en compte de l'évolution de la population

Etabli à partir du compte de gestion 2012	coefficient	retenue annuelle	montant annuel
2014		10 729	332 361
2015	2,47	26 501	305 860
2016	2,48	26 608	279 252
2017	2,49	26 715	252 537
Total sur 4 ans		90 553	

Obligation de faire avec moins

Pour Sainte-Foy, les dotations de l'Etat vont baisser progressivement de 342K€ en 2013 à 252K€ en 2017 (soit 90K€). Ceci représente une perte de revenus de 472K€ entre l'année 2014 et l'année 2020, soit 3 années complètes d'investissements.

Faire des choix et avancer

La commune dispose cette année de 250K€ en investissements. Les élus ont fait le choix de poursuivre les projets qui participent au développement de la vie communale avec une

enveloppe de 180K€ et d'assurer des actions à court terme avec les 70K€ restant.

Les projets à moyen terme

Les projets « importants » sont soumis à des contraintes externes, notamment de délais, non maîtrisables car dépendantes d'organismes extérieurs.

Les projets suivants sont présentés dans l'ordre où ils ont été retenus, mais seront payés dans l'ordre de leur réalisation :

- d'une participation financière de 50K€ pour notre budget au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement qui gère la

construction de la Station d'épuration et des réseaux,

- d'une participation de 50K€ pour la cuisine de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes l'Albergue qui fournira les repas des écoles,

- de l'extension du bâtiment de l'école maternelle pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole avec un début espéré en 2015,
- d'un aménagement d'une aire de détente et de sport en plein air (terrain derrière l'école maternelle),

- de la modification du PLU pour permettre l'ouverture d'une zone constructible au sud du village avec l'extension des réseaux et l'adaptation de la voirie en entrée de zone.

Les actions à court terme

Les investissements communaux « de moindre ampleur » prévus dans l'enveloppe des 70K€ sont :

- l'entretien du patrimoine avec la réfection d'un plancher à l'église de Sainte-Foy, la finition du mur du cimetière de la Salvetat, la finition de la cage d'escalier côté Est de la mairie et la rénovation



de la cage d'escalier côté Ouest de la mairie,

- la rénovation des peintures et rideaux de la salle du Parayre
- un grand écran à la salle de fêtes pour la communication et le divertissement
- le renouvellement d'un matériel roulant du Service technique.

La recherche d'économies

Pour garder un bon niveau d'investissement, l'équipe municipale est dans une démarche d'économie. Pour exemple, la révision des contrats de téléphonie et des photocopieurs par Bernard REMY, conseiller municipal, permet une économie de presque 10 000€ sur 2015 et dans le futur.

Contribution

Egalité devant l'impôt direct

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et l'Observatoire fiscal de la Communauté de Communes du Savès³¹ unis pour rétablir l'équité des administrés devant l'impôt.

Le rôle de la CCID, qui agit au niveau de la commune, est de veiller à l'équité dans l'évaluation des logements. Les 8 membres, désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables de la commune, se réunissent chaque début d'année en présence du géomètre du cadastre pour étudier les évolutions apportées sur des habitations et leurs annexes.

La CCSavès, dans le cadre de la

commission Habitat, lance l'étude « Observatoire fiscal » pour répertorier les bâtiments et permettre une évaluation sur l'ensemble du

territoire du Savès. La bonne gestion de ces données est indispensable car elles sont l'élément majeur des revenus de la commune.



En bref

Changement d'horaires du Trésor Public de Saint-Lys

Lundi-mardi-jeudi 9h-12h et 13h30 à 16h
Fermé mercredi et vendredi



Population

Sainte-Foy compte 2081 habitants (population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2015).

Urbanisme

Un changement important

La Direction Départementale des Territoires (DDT) cède la place au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) pour l'application du droit des sols, contrainte par la loi ALUR du 27 mars 2014.

**Remaniement imposé**

Dans le cadre de la modernisation des politiques publiques, l'Etat se désengage progressivement sur la mise à disposition de ses services aux communes en matière d'application du droit des sols pour l'instruction des actes d'urbanisme, jusqu'ici tous traités par la DDT. Au 1^{er} juillet 2015, les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne seront plus liées à la DDT. Après étude

du besoin, les 7 communautés de Communes qui composent le Pays Sud Toulousain - appelé PETR depuis le 6/11/2014 - ont voté pour la mutualisation et la création d'un service au niveau de ce Pays qui compte 99 communes et 92 000 habitants. Pour débuter mi 2015, le Pays a défini 4 postes (1 responsable et 3 instructeurs). Les personnes embauchées seront installées dans les locaux de la DDT de Carbonne.

Ce service cohabitera, dans le même lieu, avec le service actuel de la DDT qui continuera à traiter les dossiers des communes sans PLU jusqu'en 2017.

Les conséquences financières

Le coût de ce service sera supporté en partie par les communautés de communes (0,50€ par habitant) et par les communes au prorata du nombre d'actes traités dans l'année. L'instruction des actes d'urbanisme, tels que certificat d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager, qui étaient gratuits jusqu'à présent vont devenir payants pour la commune. Il faudra compter environ 150€ pour un permis de construire. Une charge de plus pour la commune qui a délivré l'an dernier 9 permis de construire, uniquement pour les maisons individuelles...

Action sociale

L'union fait la force

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sainte-Foy a des missions bien définies qui encadrent l'aide apportée aux habitants qui en ont besoin. Composé d'élus et de civils, le CCAS s'appuie sur les professionnels locaux de l'action sociale afin de répondre au mieux aux situations.

Les difficultés des foyers, visibles au niveau national, existent aussi à Sainte-Foy.

Chômage, emploi précaire, hausse des loyers, maladie, accident de la vie... les causes des difficultés des foyers sont nombreuses et touchent aussi nos territoires ruraux qui semblaient jusqu'ici plutôt épargnés. Pour exemple : le CCAS de Sainte-Foy a pu constater en 2014 une hausse significative des demandes d'aide alimentaire (multipliées par 3 par rapport à 2013).

Certaines situations nécessitent l'intervention de professionnels

En fonction des situations, le CCAS peut orienter les personnes vers différents organismes

sociaux pouvant les accompagner dans leurs démarches. Entre autres, le CCAS travaille en étroite collaboration avec la conseillère du Service action sociale intercommunal de la CCSSavès et les assistantes sociales de la Maison départementale des solidarités. La formidable cohésion qui existe entre ces organismes est à noter, puisqu'elle permet d'être très réactif pour éviter l'aggravation des situations.

L'appui des associations caritatives reste indispensable

Grâce aux bénévoles des associations caritatives du secteur (alimentaire, vestimentaire...), des actions essentielles de premier secours sont réalisées : centralisation des collectes, organisa-

tion de la distribution. Avec ces bénévoles, la solidarité sur le territoire prend tout son sens et le lien social est conservé.

Merci pour votre aide

Le Conseil d'administration du CCAS remercie tous ces acteurs de l'action sociale du territoire, qui lui permettent d'apporter une aide efficace aux foyers en demande de la commune.

A propos du lien social

Merci aussi à l'école maternelle et à l'EHPAD l'Albergue qui participent aux échanges intergénérationnels.

Ce qui manque à notre beau village

Une association des aînés... car ceux-ci représentent environ 18% de la population foyenne.



Numéros

La Mairie à votre service :

2, Avenue du 8 mai 1945
Tél. : 05 61 91 73 09
Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE :
06 37 64 56 23
mairie.ste.foyp@orange.fr
www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au mercredi 14h-18h
Jeudi 8h30-12h et 14h-18h
Vendredi 8h30-12h et 14h-17h
Samedi 8h30-12h

Ecole maternelle :

Tél. : 05 61 91 97 89

Ecole élémentaire :

Tél. : 05 61 91 66 50

Restauration Scolaire :

Tél. : 05 62 23 83 35

ALAE : Tél. : 05 61 91 44 14**Ludothèque :**

Tél. : 05 61 91 73 09

Location de salles :

Tél. : 05 61 91 73 09

Autres numéros

La Poste : 05 61 91 49 56

CCAS Sainte-Foy :

Tél. : 05 61 91 73 09

Service Action Sociale

CCS : Tél. : 09 72 21 36 29

Pôle Petite Enfance CCS :

Tél. : 05 61 91 91 81

Crèche de Sainte-Foy : le chaudronmagique@people-and-baby.com

Relais assistantes maternelles : Tél. : 06 13 66 45 98

Pôle Emploi : 39 49 ou

www.pole-emploi.fr

Assistante sociale :

05 61 91 71 64

Urgences

Samu : 15

Allo Docteur : 3966

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

ErDF : 09 726 750 31

GrDF : 0 800 473 333

Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch : 05 61 56 00 00

Centre anti-poison :

05 61 77 74 47

Enfance maltraitée : 119

Allo-maltraitances : 3977

Violences conjugales :

3919

Avec les beaux jours

Profitons de l'extérieur en toute sérénité

Ah...le joli mois de mai, ses jours fériés et ses ponts, pour ceux qui ont la chance d'en profiter, sont l'occasion de remettre le jardin en état ou tout simplement de prendre un bol d'air frais. Alors pour que chacun puisse en profiter, quelques règles s'imposent.



Bruits de voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables 8h30-12h et 14h30-19h30, le samedi 9h-12h et 15h-19h et les dimanche et jours fériés 10h-12h et 16h-18h.

Extrait de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996

Feux

Il est interdit d'allumer des feux vifs en général et de chaumes en particulier, entre le 15 juin et le 30 septembre. Attention : ces dates peuvent être modifiées par arrêté préfectoral, en raison des conditions de sécheresse. En dehors de cette période, aucun feu ne doit être allumé : les jours de grand vent, en bor-

de de route, s'il n'existe pas de point d'eau à proximité, s'il est susceptible d'occasionner une gêne importante pour le voisinage (exemple au centre du village). *Arrêté préfectoral du 26 septembre 2006*

Motos, quads et 4x4

Ne sortez pas des sentiers battus ! La circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies publiques. Le hors-piste est interdit. La matérialisa-

tion de l'interdiction de circuler n'est pas obligatoire. Un simple sentier pédestre ou forestier est interdit à la circulation des engins motorisés. Rappelons qu'à force de circuler, ces véhicules élargissent les passages. Leurs roues foulent des aires de nidification ou des espaces végétaux accueillant des espèces rares. Même chez nous les espèces protégées sont présentes. Respectons-les !

Le Moyen-âge, c'est fini

Stop aux dépôts sauvages !

Les dépôts sauvages ont de nombreuses conséquences : pollution des sols et des eaux, présence de rats et d'insectes, dangers sanitaires... tout ceci n'est pas nouveau

Vers l'an 1000, les habitants se regroupent dans les villes et jettent leurs déchets directement dans la rue ou les rivières. Les conséquences sanitaires sont si lourdes que le roi Philippe Auguste ordonne en l'an 1185 des mesures pour remédier au manque d'hygiène :

paver les rues, nettoyer devant sa maison et ne pas laisser traîner les ordures.

Depuis, 830 ans se sont écoulés et les moyens mis à la disposition des habitants pour éviter ceci ont nettement évolués !

Pour les « réfractaires » :

En vertu des articles L.2212-1 et L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire dispose de pouvoirs de police. Dans la plupart des cas, l'auteur identifié est passible d'une amende de pouvant aller jusqu'à 1500€.



C'est la loi !

Détecteurs de fumées

La pose d'un détecteur de fumée est obligatoire dans tous les logements et appartements depuis le 8 mars 2015.

Après la pose du détecteur, pensez à adresser une attestation à votre assureur habitation : Je soussigné..., détenteur du contrat n° ...atteste avoir installé un détecteur de fumée normalisé dans mon habitation située... conforme à la norme CE EN 14604. Fait à ..., le ... Signature. **Attention** : la loi ne prévoit

aucune visite de contrôle sur la pose de ces détecteurs. Si des personnes vous contactent par téléphone ou se présentent à votre domicile pour ça, il s'agit d'un démarchage abusif.

En cas d'incendie : appeler les sapeurs-pompiers (le 18 ou le 112).



Covoiturage

Un emplacement dédié à Sainte-Foy

La municipalité a décidé d'officialiser une aire de covoiturage. Pour cela un parking sera installé prochainement à l'entrée du village sur la D632 en direction de Saint-Lys.



Nouveau service pour les clients du Crédit agricole

Un point vert «Crédit agricole» permettant le retrait d'espèces est désormais disponible au tabac-presse de Sainte-Foy. Ouverture : du lundi au vendredi 6h15-12h30/14h-19h30, le samedi 7h-12h30/14h-19h30 et le dimanche 7h-12h30. Attention : le retrait n'est possible que pour les clients du Crédit agricole disposant d'une carte bancaire !



Marché de Plein Vent Du nouveau

Le marché sera déplacé Place Henri Dunant à compter du 19 avril. Cette décision fait suite au retour des commerçants et de certains Foyens désireux de maintenir pour notre village cette activité du dimanche matin. Récemment nous avons accueilli un nouveau primeur et un crémier. Dans l'optique de son développement, nous recherchons toujours d'autres exposants donc n'hésitez pas à en parler autour de vous. Avec les beaux jours, nous espérons vous voir nombreuses et nombreux le dimanche matin.

Seniors

Se déplacer « malin »



Les personnes de 65 ans et plus peuvent voyager en Haute-Garonne à moindre frais. La commune de Sainte-Foy adhère depuis plusieurs années au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées, ce qui ouvre la possibilité aux Foyens, dès 65 ans, de voyager sur le département avec 35% de réduction. Une vingtaine d'habitants en profitent déjà. Bonus : ces personnes ont droit à un aller-retour gratuit par mois en bus pour aller jusqu'à Toulouse notamment

et en revenir... Contact : accueil mairie au 05 61 91 73 09.

Aller au marché de Rieumes le jeudi matin

Sur simple appel téléphonique, un taxi vient vous chercher à domicile pour vous rendre tous les jeudis matin au marché de Rieumes, et vous reconduire à votre domicile (coût du trajet : 2€ aller/retour). Pour bénéficier de ce service proposé par la CCSavès, contactez le 05 62 07 08 01 au plus tard la veille avant 17h.

Erratum

Dominique Le Quellec n'est pas à la retraite



Dans le dernier n° d'*Il était une Foy* nous annonçons le départ à la retraite de Dominique et l'arrivée d'Elvire, sa remplaçante, au guichet de La Poste à Sainte-Foy. Oups...! Chère Dominique, nous vous présentons nos excuses pour cette « retraite anticipée ». Suite à la réorganisation des services de la Poste de Saint-Lys dont dépend Sainte-Foy, Dominique a fait le choix de la mobilité en effectuant les remplacements de ses collègues sur différents bureaux, après plus de 7 ans passés au guichet de Sainte-Foy. Nous lui souhaitons bonne continuation..



Vivre à Sainte-Foy entre 14 et 18 1^{er} trimestre 1915



Une vague de froid s'est abattue sur le pays entre le 22 et le 31 janvier 1915.

Une véritable tempête de neige a paralysé le Midi et la région toulousaine a vu les températures descendre jusqu'à -14°. Dans le Nord, des inondations rendent le quotidien des soldats extrêmement difficile. Pour les Foyens, malgré l'attente des nouvelles du front,

les blessés soignés au village et l'aide aux familles endeuillées, la vie suit son cours, une foire agricole se déroule même sur la commune le 20 février. Entre janvier et mars 1915, six Foyens de plus ont trouvé la mort sur les champs de bataille.

Etat civil

Du 16 déc. 2014 au 15 mars 2015

Naissances

CASTAING Laurine
Fernandez Nathan
BAU Noëlie
CAZES Léon
VAN WANBEKE Arturo
DUBARRY Lucie

Mariages

VINGATARAMIN Sandrine
et JULIEN Frédéric
GUYS Maïlis et CASTOR
Renan

Décès

ROUX Claude
MORETTIN née VAGLIANTI
Marguerita
ROUZES née PAGES Marie
MEGIA BURGOS née PEREZ
Maria
CHARLAS née DASSIEU
Jeannine
PREVOT née LAFON Odette
COUREAU Robert
ALES Julien



Ecole et temps libre

Du côté des enfants

Ecole

L'actualité la plus urgente concerne les inscriptions des nouveaux élèves aux écoles maternelle et élémentaire. Seuls les élèves officiellement répertoriés début avril seront pris en compte pour la rentrée scolaire de septembre. Il est donc important de faire les démarches au plus vite afin de garder nos classes ouvertes. Pour inscrire votre ou vos enfants : se rendre à la mairie avec un justificatif de domicile et le livret de famille. Vous pourrez ensuite prendre contact avec les directeurs des établissements (maternelle ou élémentaire).



Les jeux de la ludothèque peuvent aussi être empruntés par les adhérents pour jouer en famille le week-end.

Ludothèque

Pour couper avec le rythme de l'école, rien ne vaut un petit tour à la ludothèque de notre commune, Place du 14 juillet – derrière la mairie. Piscine à balles, jouets divers et variés, jeux de société pour petits et grands, la ludothèque offre un large choix.

Betty vous accueille à la ludothèque : mardi de 17h15 à 18h, mercredi de 15h à 18h et jeudi de 9h à 11h et de 17h15 à 18h. En dessous de 6 ans, l'enfant doit être accompagné d'un adulte et reste sous la responsabilité de celui-ci. L'adhésion annuelle pour les Foyens s'élève à 16€.

Pour les jeunes à partir de 10 ans

Les enfants de Sainte-Foy bénéficient de tarifs préférentiels à la MJC de Saint-Lys pour les « actions jeunes » du mercredi après-midi et des vacances scolaires. Le + : une navette partant du parking de la mairie leur permet de

se rendre sur les lieux de l'activité du mercredi avec les animateurs MJC.

Activités proposées en mai-juin : création de tee-shirt, ateliers peinture et graff, sorties skate-park, voile, billard et cinéma...



C'est obligatoire

Le recensement citoyen

Tout français doit se faire recenser auprès de sa mairie dans les 3 mois qui suivent son 16ème anniversaire. L'attestation remise lors du recensement en mairie est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Cette étape fait partie du « parcours de citoyenneté » avec l'enseignement de défense en classes de 3^{ème} et 1^{ère} et la Journée Défense et Citoyenneté.

Rythmes scolaires

Faire découvrir la danse aux enfants

Une activité « découverte de la danse » est proposée aux enfants restant à l'ALAE, le jeudi après l'école par Chloé Nold-Paderni, bénévole passionnée de danse. Chloé a 19 ans, elle est étudiante en licence Psychologie à l'université Toulouse Mirail et habite Sainte-Foy. Depuis le mois de janvier, elle accueille bénévolement 10 élèves d'élémentaire, le jeudi après l'école, pour préparer une chorégraphie qui sera présentée lors de la kermesse du 26 juin prochain. Prochainement, 5 élèves de maternelle intégreront le groupe.

Chloé n'en est pas à son coup d'essai. Après avoir suivi des cours de danse jazz, hip hop et de gymnastique rythmique, elle monte des chorégraphies avec les enfants pour les spectacles du Club d'activités théâtrales de Sainte-Foy, depuis 4 ans.



Associations

Appel au bénévolat

L'investissement des personnes bénévoles est indispensable à la survie des activités associatives dans le village. Certains dirigeants à la tête d'association depuis plusieurs années souhaitent passer la main ou tout simplement des bonnes volontés pour les aider.

Le bureau de **Sainte-Foy Sports Loisirs** (gym volontaire) recherche des personnes désireuses

de maintenir l'activité sur Sainte-Foy et disponibles pour leur succéder. Tél. 05 61 91 20 83

Les dirigeants de **Cross Boss** (« dirt » au terrain de bosses pour les enfants) recherchent des personnes pour reprendre et développer l'association. Tél. 06 47 28 05 13

L'USSF Football recherche des personnes pour renforcer l'équi-

pe dirigeante et ainsi permettre de développer le foot sur Sainte-Foy. Tél. 06 19 86 89 47

Nos aînés ont besoin d'une association ! Si vous souhaitez monter une association afin de créer des animations pour nos jeunes ou moins jeunes aînés, n'hésitez pas à contacter un élu de la Commission des associations de la mairie. Tél. 05 61 91 73 09



4LTrophy Le retour des Hironde'L

Alexia Bordes et sa coéquipière Marie Chanéac respectivement de Sainte-Foy et de Fontenilles, ont vécu une belle aventure. Voici leur témoignage :

« Nous voilà arrivées dans notre campagne toulousaine après 15 jours de vadrouille entre la France, l'Espagne et le Maroc. Cette aventure du 4L Trophy a été très enrichissante que ce soit par la rencontre des populations, nos actions humanitaires, la rencontre d'autres équipages, la création de liens d'amitiés, les fabuleux paysages que nous avons vus au fil des kilomètres...

Nous sommes hors classement général car nous avons participé à la préparation d'un jardin d'enfant pour l'association « Enfants du désert » mais nous avons tout de même remporté le plus beau des cadeaux, celui de vivre une expérience unique, où le plus important est la solidarité, le partage et la bonne humeur.

Nous en revenons forcément changées, heureuses et différentes. Cette fabuleuse aventure n'aurait pas été possible sans nos sponsors, nos familles, tout ceux qui de loin ou de près ont contribué à la réalisation de notre projet.

Merci pour cette fabuleuse expérience !!! »



Le forum des associations qui a lieu le 1^{er} dimanche de septembre est le moment de découvrir toutes les activités associatives proposées à Sainte-Foy.

USSF Rugby

50 ans, ça se fête !

Le club de rugby de Sainte-Foy fête ses 50 ans d'existence. Pour l'occasion, les dirigeants organisent une fête réunissant tous ceux qui ont fait partie du club depuis 1965.

Cette «cousinade» aura lieu le 13 juin prochain. Si l'on peut parler de cousinade, c'est que ce club est une grande famille et que de nombreux Foyens en ont fait partie, que ce soit en tant que joueur ou membre du staff. Les dirigeants espèrent réunir entre 300 et 400 personnes pour un moment de convivialité et de partage entre les anciens qui ont créé le club et tous ceux qui l'ont fait perdurer.

Pour l'anecdote : lors de ses quarante ans, le club avait participé à 3 finales (dont la finale du

championnat de France dans sa catégorie). On croise les doigts pour qu'il en soit de même pour l'anniversaire des cinquante

ans : pour le moment, les deux équipes sont premières de leurs poules respectives.





Tous différents

Après-midi éducatif

et... stimulant



L'Association des Parents d'Elèves des Ecoles (APE) a organisé le 4 avril dernier son après-midi éducatif sur le thème «Tous différents : Ecoles d'ailleurs, si loin, si proche», inspiré de l'album de Peter SPIER, «Sept milliards de visages».

Déguisés et munis d'un passeport, les enfants ont participé à des ateliers découverte des cultures et traditions du monde : lecture de contes étrangers, écriture en langues étrangères, dessin de drapeaux, jeux de récréations du monde... Le tout sur un rythme effréné. Ils ont aussi pu découvrir comment les enfants d'ailleurs se rendent à l'école (pas forcément en bus !) grâce aux parcours spor-

tifs «les chemins d'écoliers». La journée s'est clôturée par un goûter « délices emblématiques des 5 continents ».

A cette occasion, **des fournitures scolaires ont été collectées afin d'être envoyées dans des écoles de pays étrangers qui en ont besoin.** Cette action continuera jusqu'à la fin de l'année scolaire. ape.stefoy@hotmail.fr



Tous les dimanches
Marché de plein vent
de 8h à 12h

Le défi

Record mondial... de tricotin*

Les résidents de l'EHPAD l'Albergue veulent battre le record du monde détenu par Laval et donc dépasser les 49,367km de long pour figurer dans le Guinness book. Un atelier a été spécialement installé au sein de l'établissement. Les volontaires y ont accès à tout moment de la journée. Les dons de laine, à déposer à l'EHPAD, sont les bienvenus.

* le tricotin aux Etats-Unis s'appelle « French Knitter » (littéralement le tricot à la française, et oui, le tricotin est français !)

Les sorties à l'extérieur

Par les Zamis en Balade

- > Dim. 12 avril - Sortie au Zoo des 3 vallées
- > Dim. 17 mai - Balade en péniche sur le canal du midi
- > Dim. 7 juin - Sortie au Pas de la Case
- > Dim. 28 juin - Journée plage

Par Sent'Aure

- > Vend. 1^{er} au dim.3 mai- Séjour rando Vallée d'Aspe (64)
- > Dim. 17 mai - Rando Bilou Toguna à Monblanc (32)
- > Dim. 7 juin - Rando montagne sur les hauteurs de Saleich (31)
- > Vend. 10 au merc. 15 juillet - Séjour itinérant en Alsace

Par les Amis du Parayre/Salvetat

- > Dim. 3 mai - Croisière restaurant sur la Baïse à Condom (32)



Festivités



Avril

Samedi 18 avril à 20h30
Loto de l'USSF Rugby
Salle des fêtes

Dimanche 19 avril
Animation spéciale
pour le marché
Place Henri Dunant

Mai

Samedi 9 mai à 20h30
Loto de l'USSF Rugby
Salle des fêtes

Dimanche 17 mai de 9h à 18h
Vide grenier des Fidésiadés en Savès
Allée des Platanes

Dimanche 24 mai de 10h à 18h
Vide jardins de l'APS et **concert**
Place du Hameau de la Salvetat

Samedi 30 mai à 20h30
Café-théâtre du Club d'Activités
Théâtrales
Salle des fêtes

Samedi 30 mai après-midi
Les Olympiades de Farandole -
Activités sportives pour enfants
Stade municipal

Juin

Samedi 6 juin à 20h30
Café-théâtre du Club d'Activités
Théâtrales
Salle des fêtes

Samedi 6 juin à 20h30
Loto de l'USSF Rugby
Salle du Parayre

Dimanche 7 juin

Festival du livre de l'Agora
Salle des fêtes

Vendredi 12 & samedi 13 juin
Journées portes ouvertes des architectes

Christelle Charrier - 5 av. du 8 mai
1945. Infos au 06 43 36 85 22

Samedi 13 juin
Les 50 ans de l'USSF Rugby
Stade municipal

Samedi 20 juin de 9h à 18h
Vide grenier des Bisounours
Allée des Platanes

Samedi 20 juin
Tournoi de foot à 9h au stade
municipal
Fête de la musique de l'USSF
Foot dès 19h
Salle des fêtes

Vendredi 26 juin
Kermesse des écoles par Farandole dès 17h
Stade municipal

Samedi 27 juin à 14h
Concours Amitié par l'USSF
Pétanque
Boulodrome

Dimanche 28 juin à 11h
Auditions de l'école de musique
Chapelle Sainte-Anne

Juillet

Samedi 4 & dimanche 5 juillet
Fête du Cheval et des tracteurs
par l'USSF Rugby
Stade municipal

Sur les planches

Les acteurs du petit théâtre de Sainte-Foy présentent :

Les 30 mai et 6 juin

« 13 à table » pièce adulte de Marc-Gilbert Sauvajon
« Les ambitions d'Aglaé » pièce adulte de Dominique Vilbert
« Panique à la mairie » pièce enfant de David-Olivier Defarges
Infos et réservation au :
06 58 63 82 44

La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie.ste.foy@orange.fr
Horaires d'ouverture : Du lundi au mercredi : 14h -18h > Jeudi 8h30 -12h et 14h -18h
> Vendredi : 8h30 -12h et 14h -17h > Samedi : 8h30-12h

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Responsable de publication : François VIVES
Réalisation : alдорande-communication - Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72
Imprimé sur papier PEFC. Ont participé à la réalisation de ce bulletin :
Le maire : François VIVES, le Comité communication : Dominique GUYS, Sylvie DUPIN, Aniko SAGODI, Bernard REMY, Joëlle ESCALLE, David DELEPLACE. Ghislaine RIGOLOT
Coordination : Sandrine GRI.